

SAUCICRÉOR 2020

(Marque déposée INPI)

33^{ème} CONCOURS INTERNATIONAL DU MEILLEUR SAUCISSON

Date du concours 06 Mars 2020

Cloture des inscriptions le 01 mars 2020

REGLEMENT SALAISONNIERS

Article 1 - Ce concours est ouvert, aux salaisonniers quelque soit l'importance de la structure.

Article 2 - Quelque soit la catégorie pour laquelle vous concourez un droit d'inscription de **90 euros** par produit est demandé.

Article 3 - Le ou les produits présentés (750 grammes) doivent être de fabrication exclusive du participant. Il s'y engage par sa signature apposée sur le bulletin de participation,

Article 4 - **Dès réception de votre bulletin d'inscription il vous sera retourné les étiquettes correspondantes à vos produits présentés au concours**

Article 5 - **Le candidat devra faire parvenir pour la veille du concours son ou ses produits à l'adresse indiquée suivante : SAUCICREOR - 1 Rue Des Saules - 41600 NOUAN LE FUZELIER (Pour les dossiers d'inscription reçus par courrier, utiliser l'autocollant joint) Dans votre colis de pas oublier de joindre vos coordonnées, identiques à votre inscription, pour le bon déroulement du concours..**

Article 6 - Le jour du concours un numéro d'ordre sera affecté par la Présidente de Saucicréor qui sera la seule à détenir la liste concordante

Article 7 - Le jury est sous le contrôle du Président du concours et d'un huissier de justice, renouvelé chaque année par la Présidente de Saucicréor. Les jurés sont toutes des personnes qualifiées issues de la profession (retraités) ou professions gastronomiques.

Article 8 - PALMARES

- Il sera attribué dans chaque catégorie, une médaille et un diplôme.
- 1^{er} prix Médaille d'Or et diplôme
- 2^{ème} prix Médaille d'Argent et diplôme
- 3^{ème} prix Médaille de Bronze et diplôme
- 4^{ème} prix Prix d'excellence et diplôme
- 5^{ème} prix Prix d'honneur. Et diplôme

Les « **SALAISOR** » seront décernés par un jury constitué par la Présidente de Saucicréor et le Président annuel du jury

- a) - au meilleur produit des catégories saucisson sec C et D
- b) - au meilleur produit de la catégorie créativités F et G
- c) - au meilleur produit des catégories saucisson cuit A et B

Il est bien entendu que les récompenses attribuées à la suite du concours consacrent la qualité du **produit primé pour l'année.**

Le palmarès sera porté à la connaissance des candidats dans les semaines qui suivent le concours. **SAUCICRÉOR** décline toute responsabilité dans l'hypothèse de cas fortuit qui mettrait obstacle au déroulement du concours.

Les décisions du jury sont sans appel, les candidats s'engagent à accepter et respecter le règlement du présent concours.

**Tout candidat ayant obtenu le « SALAISOR » (frais ou sec) deux années consécutives
Ne pourra plus l'obtenir les deux années suivant cette distinction**

Tout candidat ayant obtenu le TROPHEE LUCIEN HENRY, ne pourra prétendre le recevoir dans les cinq années suivantes.

Le SALAISOR et LE TROPHÉE LUCIEN HENRY ne seront pas expédiés. Il ne pourront être obtenus que le jour de la remise des prix en mains propres.

La remise des prix aura lieu le **dimanche 19 Avril 2020** lors d'une cérémonie conviviale

Correspondance : Madame Danielle CAQUE - 1 Rue des Saules - 41600 NOUAN LE FUZELIER

Tel : 02.54.88.30.24 - Répondeur en cas d'absence (SVP laissez un message nous rappelons)

Courriel : saucicreor@outlook.fr

Visitez notre site internet www.saucicreor.net